



MAIRIE
DE
GIROUSSENS

Date de convocation : 24/09/2026

Nombre de Conseillers Municipaux :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19
Quorum : 10

Rendu exécutoire :
Après transmission en Préfecture le :

Et publication/notification le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 septembre à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles TURLAN, Maire.

Membres présents : M. Gilles TURLAN, Le Maire, Mme Laura LAGANTHE, M. Michaël RODRIGUEZ, Mme Béatrice FAVIER, M. Jean-Paul RABARY, M. Robert SOUBREVIE, Mme Françoise RABARY, M. Didier KLAJER-BONNAFOUS, Mme Lilou OBERLE, M. Eric MALIE, Mme Florine PITOT, M. David REVEL, Mme Sol ALAVA, M. Eric MONNAUX, Mme Delphine DUCASSE, Mme Chantal VIALARD

Procurations : Mme Sabrina GUITTONNEAU à M. Gilles TURLAN, M. Maxime VALAX à Mme Chantal VIALARD, M. Stéphane MAURIES à Mme Delphine DUCASSE

Excusés : Mme Sabrina GUITTONNEAU, M. Maxime VALAX, M. Stéphane MAURIES

Secrétaire de séance : Mme Béatrice FAVIER

Délibération DE_2026_51 : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Monsieur le Maire indique que le contrat de l'agent d'accueil est arrivé à échéance et l'agent n'a pas souhaité, pour raisons personnelles, demander le renouvellement de son contrat.

Il propose de recruter à nouveau sur ce poste, grâce au contrat prévu à l'article L.332-23-1° du Code Général des Collectivités Territoriales, qui permet de proposer un CDD de 12 mois.

Le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

DECIDE :

- Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027 inclus.
Cet agent assurera des fonctions de secrétariat d'accueil à la Mairie à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer ce recrutement.
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57) ou par le biais de l'application informatique Télérecours.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Vote :	Pour :	19
	Contre :	0
	Abstentions :	0

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,
Gilles TURLAN

La Secrétaire de séance,
Béatrice FAVIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Béatrice Favier", is written over a horizontal line.